

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

**Séance du 30/05/2019
2^{ème} convocation**

Extrait n°24

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 15

De Votants : 16



Le quorum n'ayant pas été atteint le samedi 25 mai 2019, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le jeudi 30 mai 2019, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2^{ème} lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la convocation : le 25 mai 2019

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, IBRAHIM SAID Maarifa, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, ABDOU Mikidadi, Anchya BAMANA, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali.

Absents :

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoiriffa, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aïda, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima, ABDOU-MADI Sandati, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, BACAR Inchatfi Soilihi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjié

Représentés :

ANTOINE Ibrahim Salam, ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maarifa,

A été nommé(e) secrétaire de séance : **Madi Said**

Objet : Transfert à la 3CO du projet de réalisation de la piste agricole de Mroalé.

VU la demande de transfert formulée par la commune de Tsingoni,

Considérant le transfert de la compétence « Développement Economique » à la 3CO,

Considérant que la réalisation d'une piste agricole répond à l'objectif de la 3CO de soutenir la filière agricole sur l'ensemble de son territoire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- o De valider le transfert du projet de réalisation de la piste rurale de M'roclé de la commune de Tsingoni vers la 3CO pour que cette dernière en devienne maître d'ouvrage,
- o D'inscrire ce projet dans la programmation de la 3CO et d'en mobiliser tous les financements nécessaires (fonds propres et cofinancements) à sa réalisation,
- o D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, tous les membres du conseil présents ont signé sur le registre.

Fait à Tsingoni, le 30 mai 2019

Le président de la 3CO
Zainoudine ANTOYISSA

